

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	The SDSR, between deterrence and disarmament
Union européenne...3	<i>Par le Commodore David Jarvis, CBE RN, formally Chief Strategic Systems Executive</i>
PAYS.....4	<p>There is no doubt that the UK's just-published Strategic Defence and Security Review (SDSR) achieved some notable firsts. It was the first to formally acknowledge the link between defence and security, and it was the first to acknowledge that a defence review must be foreign policy led. The fact that it was the first that had to take a ruling coalition government into account, together with the fact that it was undertaken during a period of extreme fiscal crisis, and that it was an in-house government review, may lead you to question its objectivity. But what was the effect on the nuclear deterrent?</p>
Nucléaire.....4	<p>The SDSR reiterated the UK's requirement for a minimum independent nuclear deterrent and confirmed the UK's intention to replace the ageing Vanguard SSBN's. It announced that warhead, and thus missile and missile tube numbers, could be reduced without impacting upon credibility. It concluded that the decision on a new warhead could be deferred for 5 years, and that the final decision on SSBN hull numbers could also be delayed, making both critical issues for the early days of the next Government. Further it decided that the capability provided by the Nimrod maritime patrol aircraft could be gapped; and it maintained that the current SSBN's could support a 10-year life extension.</p>
Biologique.....5	<p><i>“After all, even a staunch nuclear weapon supporter has to acknowledge that 40 warheads are no less frightening than 48 if they are aimed at you.”</i></p>
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	<p>The warhead reductions are in principle a good thing. The UK is genuinely committed to a world with zero nuclear weapons, and will always maintain no more than are absolutely necessary to guarantee national security. But a cynic might suggest that if we had a minimum deterrent before the SDSR, what changed, other than the desire to reduce costs or to appease the disarmers that allowed that minimum to get smaller? Such a reduction saves no money, in fact it may cost more to remove surplus warheads in the short term, so it seems likely that the decision was made with an eye to the politics, but that should not detract from the positive message it sends. It should be welcomed as a step in the right direction in NPT terms. After all, even a staunch nuclear weapon supporter has to acknowledge that 40 warheads are no less frightening than 48 if they are aimed at you.</p>
CRISES & TRAFICS....6	<p>More worrying are the decisions that were demonstrably made to save money. Extending the life of the Vanguard submarines by 10 years or more is high risk. As was found the last time the UK introduced a replacement, when the Resolution class SSBN's were run on longer than planned, the through-life costs, and not just financial costs, begin to mount exponentially. Gapping the maritime patrol capability is also high risk; and deferring extant procurement programmes, whilst realizing some short term savings, always increases overall costs, which is one of the main reasons the current equipment programme is so overheated.</p>
MISCELLANEEES.....6	<p>The SDSR was inevitably fiscally and politically driven which led to the separate "value for money" review of the deterrent to find ways to make cost savings whilst retaining credibility. Nevertheless, despite the constraints and the realpolitik, the net result is a pragmatic attempt to constrain expenditure, help the coalition, and maintain a convincing deterrent. Arguably that has been achieved – at least for now. That is the real positive to be taken from this review - a demonstrable compliance with the spirit of article VI of the NPT.</p>
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

Le chantier de la sécurité nucléaire, six mois après le Sommet de Washington

Annoncé lors du discours de Prague du président Obama en avril 2009, repris par la résolution 1887 du Conseil de sécurité, le Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à Washington au mois d'avril 2010 a été considéré comme un succès. 47 Etats y étaient représentés. C'était la première fois dans l'histoire nucléaire qu'un tel sujet faisait l'objet d'une telle attention. A l'issue de la rencontre, un communiqué et un plan de travail étaient adoptés (voir *ONP N°48*). Ces documents ne comprennent pourtant aucun engagement juridiquement contraignant et en réalité, l'événement a surtout été un succès politique pour le Président américain désireux d'entamer de manière spectaculaire la séquence nucléaire de sa politique étrangère. Il reste que l'initiative comprend au moins deux avantages réels :

- D'une part, elle aide à fédérer un ensemble d'instruments et de moyens très disparates. En effet, il n'existe pas à ce jour de régime multilatéral de la sécurité nucléaire. L'installation dans la durée de sommets réguliers au niveau des chefs d'Etats et de gouvernement peut en tenir lieu dans une certaine mesure.
- D'autre part, l'initiative pourra être suivie et évaluée puisque rendez-vous a été pris pour une deuxième rencontre en 2012.

Il est naturellement trop tôt pour se prononcer sur les effets du Sommet de Washington en matière de sécurité nucléaire. Des ateliers de travail importants se sont tenus depuis, notamment en octobre au Japon et en novembre en Argentine. Deux nouveaux instruments sont attendus, qui ne sont toujours pas en place : le « fonds de contributions volontaires » à l'appui de la résolution 1540, et la 5e révision du document INFCIRC/225 de l'AIEA intitulé « la protection physique des matières et installations nucléaires », document générique — édité pour la première fois en 1972 et révisé déjà quatre fois — qui fournit aux Etats des recommandations pour mettre en œuvre la protection physique de leurs installations. Ces recommandations sont non contraignantes mais néanmoins obligatoires pour pouvoir bénéficier des programmes de coopération de l'Agence de Vienne.

Si l'on se réfère aux programmes des ateliers de travail récents ainsi qu'aux activités menées récemment par l'Initiative mondiale pour lutter contre le terrorisme nucléaire (GICNT) et l'Institut mondial sur la sécurité nucléaire (WINS), la détection des matières nucléaires et radioactives ainsi que l'analyse nucléaire aux fins d'investigation (« *nuclear forensics* ») sont les instruments les plus développés au sein des Etats participants aux divers groupements *ad hoc* en la matière. La plupart d'entre eux sont largement inspirés par les Etats-Unis et mis en œuvre de manière bilatérale, la *Nuclear Smuggling Outreach Initiative* du département d'Etat en fournissant le meilleur exemple en l'espèce.

De son côté, le rapport 2010 de l'AIEA sur la sécurité nucléaire (GOV/2010/42-GC(54)/9), publié le 19 août 2010, note la lenteur permanente avec laquelle les instruments juridiques relatifs à la sécurité nucléaire sont adoptés. A ce jour, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire compte 68 Etats parties. Deux nouveaux Etats ont adhéré à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) entre juillet 2009 et juin 2010, portant le nombre de ses parties à 143, alors que seuls 41 Etats ont adhéré à l'amendement de 2005 à la CPPMN. Le rapport de l'AIEA note également que « l'exécution du programme [de sécurité nucléaire pour 2009—2010] a de nouveau été entravée par le manque de fonds pour répondre aux demandes des Etats ». En revanche, « l'augmentation des ressources du budget ordinaire pour le programme de sécurité nucléaire 2010—2011 permettra d'améliorer la situation en matière d'effectifs. » Il reste que 85% du financement du plan de sécurité nucléaire de l'AIEA provient encore de ressources extrabudgétaires à discrétion des Etats.

En définitive, trois conclusions provisoires peuvent être tirées, six mois après le Sommet de Washington : d'abord, la sécurité nucléaire est sans doute en passe de devenir un sujet de préoccupation multilatérale en soi. Ensuite, l'Agence de Vienne ne semble toujours pas en être le pivot réel (en termes de moyens, d'autorité et d'effectifs), même si l'on retrouve sa présence à chaque échelon, présence plus ou moins active. Enfin, les instruments juridiques internationaux existent mais semblent devenus surtout utiles à encadrer, voire à légitimer des initiatives *ad hoc* destinées à améliorer la sécurité (sécurité physique des installations, détection des matières et « *nuclear forensics* »). A ce titre, la GICNT, initiée par les Présidents russe et américain en juillet 2006, est sortie renforcée de la réunion de ses 82 Etats participants cet été à Abou Dhabi (29 juin 2010) : le groupe de mise en œuvre et d'évaluation (IAG), premier organe de coordination institué par le mécanisme, a en effet été activé, dont la présidence a été confiée à l'Espagne pour trois ans. La prochaine réunion plénière de l'Initiative se tiendra à Séoul en 2011, un an avant le prochain Sommet mondial sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra également dans la capitale sud-coréenne.

Le débat sur le « de-alerting » à la première Commission

L'on se souvient que la 64e session de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies (2009) avait été marquée par l'absence, obtenue sur pression américaine, de la résolution « *Decreasing the operational readiness of nuclear weapons systems* », introduite dans les débats en 2007, distincte de la résolution « *Reducing nuclear danger* » introduite, elle, il y a plus de dix ans. On retrouve cette année la résolution « *Decreasing the operational readiness of nuclear weapons systems* », adoptée le 15 octobre par 144 voix contre 3 (France, Etats-Unis, Royaume-Uni) et 22 abstentions, ce qui représente 10 voix supplémentaires en faveur du texte, par rapport à l'année 2008 (134—3—32).

Cet élargissement du consensus sur l'objectif de réduction des niveaux d'alerte des armes nucléaires des Etats possesseurs était prévisible. Il indique à l'évidence une frustration de nombre d'Etats à l'égard de la modestie des actions visant au désarmement entreprises par les Etats-Unis en 2010—notamment si l'on se réfère à la dernière NPR—, après l'ampleur des promesses perçues dans les discours du candidat puis du président Obama en 2008 et 2009.

UNION EUROPEENNE

L'Union pour la Méditerranée, un levier pour la non-prolifération ?

Le « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » (UPM) a été officiellement lancé au Sommet de Paris pour la Méditerranée le 13 juillet 2008.

Le paragraphe 6 de la Déclaration commune adoptée à cette occasion par les 43 États participants indique que l'UPM comprend un volet relatif à la prévention de la prolifération des ADM : « (...) Les parties s'emploient à établir, au Proche-Orient, une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs (...). En outre, les parties envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles; s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CCW [CIAC]. »

Cela étant, la non-prolifération ne figurait pas parmi les six « initiatives clés » lancées au Sommet de Paris « dans un premier temps ». Ces initiatives, fruits d'une approche par projets, concernent l'environnement, les transports, la protection civile contre les catastrophes naturelles, l'énergie, l'éducation et le développement des petites et moyennes entreprises. Depuis le lancement de l'UPM, moins de 100 millions d'euros ont été alloués par l'UE au lancement de l'ensemble des projets retenus, qui restent essentiellement au stade d'étude.

De plus, la mise en place institutionnelle de l'UPM a été très lente : Barcelone a été retenue pour son secrétariat général mais le secrétaire général, le Jordanien Ahmed Jalaf Massadeh, n'a été installé qu'en mars 2010 à son poste, épaulé par six adjoints, dont les postes ont finalement été attribués à l'Italie, la Grèce, et Malte pour l'UE, ainsi qu'Israël, l'Autorité palestinienne, et la Turquie. L'UPM compte aujourd'hui 46 États membres, ainsi que la Ligue arabe.

Pour l'heure, un sommet de l'UPM prévu pour le 21 novembre 2010 à Barcelone a été reporté en raison de « l'impasse actuelle dans le processus de paix au Proche-Orient », selon les termes du ministère espagnol des affaires étrangères. Il s'agit du second report de ce sommet cette année et de l'une des raisons de fond au retard pris par le lancement de l'UPM depuis deux ans.

En définitive, il est bien trop tôt pour faire un bilan de l'UPM et son action en matière de prévention de la prolifération des ADM est à peu près inexistante. Au-delà du débat sur les conditions de lancement de l'UPM en 2008 sur initiative présidentielle française, et sans entrer dans l'autre débat, prématuré, sur le point de savoir si l'UPM peut être un instrument d'intégration régionale, il s'agit au moins d'un cadre formel désormais existant.

Sans minimiser les obstacles finalement propres à l'ampleur géographique de l'UPM, le choix qui a été fait à son origine d'un fonctionnement intergouvernemental et d'une gouvernance très allégée (présidence bicéphale Nord/Sud appuyée sur le secrétariat de Barcelone) permet des financements de projets entre les États qui le souhaitent. A ce titre, l'UPM doit pouvoir être mise à disposition de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM, dans une approche concrète chère au multilatéralisme réel qui anime la Stratégie.

L'UE à la première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies

C'est M. Jean Lint, représentant de la Belgique, qui est intervenu au nom de l'UE lors des débats de la 65^e session de



la première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'est tenue du 4 octobre au 1^{er} novembre 2010 à New York.

Des quatre interventions de l'UE au débat général, sur les armes nucléaires, sur les autres ADM et sur l'architecture du désarmement l'on retiendra essentiellement un discours très critique sur le fonctionnement de la première Commission elle-même : « L'Union européenne appelle toutes les délégations à faire en sorte que la première Commission se concentre sur les vrais thèmes d'actualité, qui occupent une place centrale dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Loin d'être un forum formaliste saisi simplement par la mise à jour de résolutions précédemment adoptées, la première Commission doit être un espace de discussion et de débat ouvert et pertinent, capable de faire face aux défis contemporains à notre sécurité collective et d'élaborer des mesures concrètes à cette fin. »

A ce titre, le débat, désormais vieux de plus de dix ans, sur le « *de-alerting* » des armes nucléaires des États possesseurs est exemplaire de ce que la première Commission est en réalité devenue. La réduction des niveaux d'alerte opérationnelle des systèmes d'armes est une donnée réelle pour plusieurs États dotés qui semble, année après année, se heurter à la récurrence des critiques sur les niveaux d'alerte des armes de l'ensemble des EDAN, au sein de la Commission. Non plus tant chambre d'écho du monde réel que lieu de cristallisation d'antagonismes, la première Commission offre trop souvent le spectacle de débats figés qui continuent d'être suivis par quelques experts soucieux de ne pas rater les minimales inflexions des « lignes rouges » de groupes diplomatiques constitués.

Dans le même esprit, l'UE a rappelé que le multilatéralisme n'est pas un objectif formel mais un moyen devant produire des résultats dans la sphère réelle. Les dispositions de droit international « sont essentielles mais ne suffisent pas par elles-mêmes : elles doivent être effectivement mises en œuvre. Chaque État doit respecter ses obligations de non-prolifération » a insisté M. Jean Lint, qui a mis l'accent sur la coopération opérationnelle en matière de transferts illicites, de contrôles des exportations, de lutte contre les réseaux, les trafics, et le financement de la prolifération.

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Inde—Etats-Unis : coopération nucléaire civile et dialogue stratégique

Le voyage de Barack Obama en Inde du 6 au 9 novembre 2010 a donné lieu à une déclaration conjointe du Président américain et du Premier ministre indien qui indique à plusieurs titres une relance et un approfondissement de la coopération nucléaire civile mais aussi de la relation stratégique entre les deux pays.

Au plan de la coopération nucléaire, le document se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord 1.2.3. entré en vigueur à la fin de l'année 2008. Ces progrès désignent précisément l'adoption par le Parlement indien à la fin du mois d'août dernier de la *Civil Liability for Nuclear Damage Bill 2010* et la ratification par l'Inde le 27 octobre dernier au siège de l'AIEA de la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires de 1997. Le premier texte établit un régime national de responsabilité civile destiné à permettre la compensation des victimes en cas d'accident nucléaire. L'Inde était dépourvue d'un tel instrument, ce qui empêchait le pays d'adopter la Convention de 1997. Or, l'adoption de cette Convention par l'Inde était nécessaire aux Etats-Unis, afin de permettre aux entreprises américaines d'accéder au marché nucléaire indien sans risquer d'être tenues pour responsables de potentiels accidents, en tant que fournisseurs d'installations, ce que le texte de la Convention écarte *a priori* (lire encadré ci-contre). En réalité, il se pourrait bien que cette levée d'obstacles soit trompeuse. En effet, la *Civil Liability for Nuclear Damage Bill* prévoit d'ores et déjà dans certains cas un droit de recours de l'exploitant indien — en l'occurrence la *Nuclear Power Corporation of India Ltd.* (NPCIL) - contre ses fournisseurs, droit qui pourrait entrer en contradiction avec la Convention de 1997. Si le différend a été officiellement minimisé lors du déplacement du Président américain, sa portée n'en reste pas moins potentiellement considérable. Il reste qu'il faut désormais s'attendre à une accélération de la coopération nucléaire civile entre les deux pays, alors que des études de sites ont été menées en 2009 dans les Etats de Andhra Pradesh et Gujarat. Le marché nucléaire civil indien est estimé à 175 milliards de dollars dans les 30 prochaines années.

Au plan stratégique, la déclaration conjointe indique à l'évidence une volonté américaine d'accélérer l'intégration de l'Inde dans le régime global de non-prolifération nucléaire, se situant en cela en droite ligne de l'effort initié par le président Bush à partir de 2005, qui avait abouti aux succès de la fin de l'année 2008 (accord d'exemption avec le NSG, accord de garanties avec l'AIEA, ratification de l'accord 1.2.3. par les parlements indien et américain). Ainsi, les Etats-Unis entendent soutenir la candidature de l'Inde aux différents régimes de contrôle en vigueur, dont le NSG et le MTCR destinés jusqu'à présent aux seuls Etats parties au TNP. Par ailleurs, la déclaration conjointe soutient l'objectif partagé d'un monde sans armes nucléaires et appelle au dialogue entre tous les Etats possesseurs d'armes nucléaires « *to build trust and confidence and for reducing the salience of nuclear weapons in international affairs and security doctrines.* » Le président Obama avait déjà reconnu l'Inde comme Etat possesseur de l'arme nucléaire parmi les autres. Il persiste donc en effaçant un peu plus la frontière entre les 5 Etats dotés au sens du TNP et les autres Etats possesseurs, non désignés...

Déclaration conjointe du président Obama et du Premier ministre Singh, 8 novembre 2010 :

<http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2010/11/08/joint-statement-president-obama-and-prime-minister-singh-india>

A lire

Fruit d'un programme de travail mené par le *Belfer Center for Science and International Affairs* de la *Harvard Kennedy School* et l'Institut russe Kurchatov, un rapport sur la coopération américano-russe en matière de sûreté, sécurité et non-prolifération nucléaires a été publié au mois d'octobre 2010. Outre qu'il s'agit pour ses auteurs de plaider pour l'entrée en vigueur de l'accord de coopération nucléaire 1.2.3. négocié entre les deux pays en 2008, ce document promeut le lancement d'une nouvelle initiative présidentielle visant à sécuriser tous les stocks de matières nucléaires dans le monde en quatre ans. Notons au passage que ces quatre années de délais, reprises de sommets en rapports, ont été fixées pour la première fois par le Président américain à Prague en avril 2009, voici bientôt deux ans...

http://belfercenter.ksg.harvard.edu/publication/20476/promoting_safe_secure_and_peaceful_growth_of_nuclear_energy.html

La Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires de 1997

Le développement de l'énergie nucléaire civile dans le monde est indissociable du développement du droit international de la responsabilité civile nucléaire, du fait des risques potentiels existants, en cas d'accident, pour les fournisseurs comme pour les investisseurs en l'absence d'un encadrement juridique.

Schématiquement, la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires de 1997 vient compléter l'indemnisation des dommages prévue par les Conventions de Paris (1960) et de Vienne (1963) fondées sur cinq principes : la responsabilité objective de l'exploitant de centrale, la « canalisation » de la responsabilité sur l'exploitant, l'obligation de garantie financière de l'exploitant, la limitation de la responsabilité au montant de couverture garanti par l'assurance privée, la limitation de la responsabilité dans le temps (10 ans en général).

La Convention de 1997 accroît les fonds d'indemnisation prévus par la Convention de Vienne en établissant un système de financement par l'Etat ou par l'exploitant nucléaire responsable au niveau national mais aussi international (constitution d'un fonds international alimenté par les Etats parties) et définit plus largement le « dommage nucléaire » et « l'accident nucléaire ». A la veille de sa signature par l'Inde, la Convention de 1997 était signée par 13 Etats et ratifiée par 4 d'entre eux : Argentine, Maroc, Roumanie et Etats-Unis. Pour entrer en vigueur, le texte doit être ratifié par au moins 5 Etats représentant au minimum 400 000 unités de « puissance nucléaire installée ».

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

La fin des incertitudes pour la dissuasion britannique ?

La publication de la *Strategic Defence and Security Review* (SDSR) britannique porte un point final au long débat qui a secoué les milieux politiques et militaires britanniques sur la question de la modernisation des forces nucléaires du pays. Dans un contexte où le budget de la défense est sujet à une sévère cure d'austérité, où les préoccupations des armées demeurent focalisées sur la remise à niveau des forces conventionnelles et où le gouvernement Brown a tenté de jouer les ténors en matière de désarmement nucléaire, la modernisation des Trident et de leur plates-formes était devenue un enjeu politique au sein de la coalition gouvernementale, les libéraux démocrates poussant à leur abandon pour un système plus économique. Trop chers, trop puissants, dénoncés comme inutiles dans un monde où le désarmement unilatéral des États dotés occidentaux est censé inciter l'ensemble des proliférants à la repentance, les Trident sont apparus, pour un partie de l'establishment politique et de l'opinion publique comme inadaptés à la posture de désarmement en vogue, réveillant des clivages déjà connus à l'époque de Hugh Gaitskell ou de Neil Kinnock.



De ce point de vue, la SDSR vient rappeler que la dissuasion, dans son organisation du moins, est plus sensible aux pressions économiques qu'aux sirènes du désarmement. Prenant acte de la difficile situation financière du Royaume-Uni, la SDSR réduit en effet le format des forces sans en altérer les fondements. Si la décision sur le renouvellement des *Vanguard* a été remise à 2016, le principe de la permanence à la mer n'a pas été sacrifié, quatre sous-marins devant être construits. De même, si le nombre de têtes et de missiles emportés par SNLE seront abaissés, passant de 48 têtes à 40 et de 12 missiles à 8 (pour 120 têtes opérationnelles au lieu de moins de 160), la composante balistique est maintenue, la formule articulée autour d'une combinaison de missiles de croisières et de SNA *Astute* adaptés à des missions nucléaires n'ayant pas été retenue. Ces mesures pourraient permettre, selon les chiffres officiels, de réaliser £3,2 milliards d'économies sur une dizaine d'années. De fait, les évolutions les plus spectaculaires relèvent de la doctrine. La stratégie déclaratoire marque ainsi une rupture perceptible avec les approches antérieures, notamment par une formulation précise des garanties négatives de sécurité, dans une logique qui rappelle la NPR américaine : « *We are now able to give an assurance that the UK will not use or threaten to use nuclear weapons against non-nuclear weapon states parties to the NPT. In giving this assurance, we emphasise the need for universal adherence to and compliance with the NPT, and note that this assurance would not apply to any state in material breach of those non-proliferation obligations. We also note that while there is currently no direct threat to the UK or its vital interests from states developing capabilities in other weapons of mass destruction, for example chemical and biological, we reserve the right to review this assurance if the future threat, development and proliferation of these weapons make it necessary.* » La référence à l'emploi en premier de l'arme nucléaire, encore présent en 2006, a disparu du document et la phraséologie définissant le cadre où l'arme nucléaire pourrait être utilisée est devenue plus contraignante. En 2006, l'arsenal servait (entre autres) à prémunir le Royaume-Uni d'un chantage d'une agression contre ses intérêts vitaux qu'aucun autre moyen ne permettrait de prévenir. En 2010, il est désormais « l'ultime moyen de dissuader les menaces les plus extrêmes ».

Faut-il considérer que la SDSR, consentant à certains sacrifices matériels, a sauvé l'essentiel de la dissuasion britannique? La réponse est probablement positive puisque aucune transformation irréversible n'a été entreprise. Elle annonce cependant des temps troublés pour les forces britanniques, qui ont déjà connu nombre de bouleversements ces cinquante dernières années. D'une part le report de la décision sur le renouvellement des *Vanguard* risque de susciter nombre de décalages dans les programmes d'acquisition des nouvelles plates-formes, faisant reposer la dissuasion sur des SNLE vieillissants. De surcroît, le premier remplaçant des *Vanguard* devrait entrer en service opérationnel vers 2030, à un moment où la question du remplacement du Trident se posera avec une acuité croissante, la durée de vie du missile ayant été étendue à 2040. A moins que l'environnement de sécurité du Royaume-Uni ne se soit gravement dégradé d'ici là, le renouvellement de la flotte de missiles balistiques risque d'être l'objet d'une remise en cause ouverte : le Royaume-Uni ne dispose plus du savoir faire industriel pour concevoir de nouveaux vecteurs et devra les acquérir à l'étranger. Le coût d'un tel programme, combiné au renouvellement des plates-formes, ne peut qu'inciter une partie des responsables politiques à rechercher une réduction du format de la dissuasion, qui, cette fois-ci, aurait des conséquences structurantes définitives. Depuis l'abandon du TR-1, l'histoire des forces nucléaires britanniques est avant tout celle d'un long et douloureux renoncement. Sauf à voir renaître un arsenal comparable à celui de l'URSS, les mêmes causes devraient produire les mêmes effets.

http://www.direct.gov.uk/prod_consum_dg/groups/dg_digitalassets/@dg/@en/documents/digitalasset/dg_191634.pdf

État d'avancement de la destruction des stocks d'armes chimiques russes et américains et des armes chimiques japonaises abandonnées en Chine

Ces derniers mois, Russes et Américains ont fait connaître un certain nombre de nouvelles « encourageantes » sur l'avancement des programmes de destruction de leurs stocks d'armes chimiques, qui dépasseront cependant tous deux la date butoir d'avril 2012. Si la Russie admet désormais que la date d'achèvement de son programme se situera en 2015, 48% des 40 000 tonnes d'agents toxiques qu'elle a déclarées ont désormais été détruits.

Les États-Unis estiment quant à eux à 2019-2021 la date ultime de la destruction de leur stock. 80% de celui-ci (environ 30 000 tonnes) a déjà été traité, dont la presque totalité des neurotoxiques et la totalité des munitions binaires. Demeurent néanmoins un important stock de vésicants et une faible quantité de VX qui ne seront pas totalement éliminés avant 2021.

A noter, enfin, que le Japon vient d'entamer, à Nankin, la destruction de ses munitions abandonnées en Chine.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Iran, une reprise des négociations opportune ?

L'impatience montrée par Téhéran ces dernières semaines pour relancer les négociations sur l'échange de matières fissiles (swap) ne laisse pas de surprendre. Certes, même après que le quatrième train de sanctions eut été voté, les responsables iraniens n'avaient jamais totalement abandonné l'idée de relancer l'accord, initialement proposé par l'AIEA en octobre 2009 et repris par la Turquie et le Brésil en mai 2010, peu avant l'adoption des sanctions. Toutefois, la reprise des négociations autour de cette proposition particulière représente en soi un exercice complexe, essentiellement parce que l'objet de la négociation (le stock de LEU) comme son utilisation finale font désormais l'objet d'un questionnement réel, entre l'Iran et le P5+1 mais également au sein du P5+1.



O. Heinonen, M. El Baradei et Y. Amano, Crédit photo D. Calma -AIEA

Du côté iranien, le cadre de la négociation ne peut se fonder sur celui de l'accord entériné avec la Turquie et le Brésil, qui porte sur l'enrichissement à 20% de 1200 kg de LEU, destinés au réacteur de recherche de Téhéran (TRR), selon des modalités particulièrement peu contraignantes. La proposition formelle de l'Iran de reprendre les négociations, communiquée le 29 octobre 2010 à Catherine Ashton en réponse à l'appel de celle-ci sur une reprise des discussions, peut cependant apparaître comme une tentative de reprendre l'initiative par rapport à ce dossier, qui contrairement aux apparences, est demeuré au sommet de l'agenda des grandes puissances. Depuis plusieurs semaines, les États-Unis tenteraient en effet de finaliser une version alternative du swap afin de traiter la totalité du stock de LEU iranien (soit 2 500 kg), lequel pourrait être transformé afin d'alimenter la centrale de Bouchehr, et de stopper l'enrichissement à 20%. Si aucune proposition officielle n'a encore été avancée, le plan américain semble rencontrer une certaine résistance, notamment auprès des partenaires européens, qui s'inquiètent de ce qu'une telle offre puisse être interprétée comme une légitimation du programme d'enrichissement iranien. On peut par ailleurs s'interroger sur la viabilité de ce type de proposition, le « compromis » négocié par la Turquie et le Brésil ayant soulevé, de la part des membres du P5, des objections inconciliables pour Téhéran (en témoignent les récentes déclarations de M. Ahmadinejad), puisque liées à l'arrêt du programme d'enrichissement et à la reprise d'une coopération plus approfondie avec l'AIEA.

Dans cette perspective, comment expliquer l'impatience que semble démontrer l'Iran dans la relance des négociations ? Si les incessantes rumeurs d'opérations militaires et les dernières déclarations du directeur de l'AIEA sur l'incapacité de celle-ci à certifier que les activités nucléaires de l'Iran sont uniquement civiles peuvent avoir joué un rôle, peut-être peut-on voir dans de récentes déclarations de Olli Heinonen un autre élément de réponse. L'ancien chef du département des garanties de l'AIEA a en effet expliqué (voir lien *infra*) que le programme d'enrichissement iranien semblait rencontrer de sérieuses difficultés, plus imputables à sa conception intrinsèque qu'à d'éventuels sabotages extérieurs. Le centre d'enrichissement de Natanz, où 8 000 centrifugeuses sont installées, en exploite effectivement 3 000. Cet écart pourrait s'expliquer par le taux d'usure élevé des modèles de centrifugeuses iraniennes mais également par des pénuries en métaux et en carbones spéciaux, nécessaires à la fabrication de modèles plus évolués. Les centrifugeuses IR-2, réputées être deux fois plus productives que les IR-1 (copiées sur les P-1 pakistanaises), nécessitent en effet des composants que l'Iran ne peut produire (acier maraging, fibres de carbone, aimants). Ce processus d'attrition serait renforcé si le programme d'enrichissement prenait une dimension militaire, limitant considérablement la capacité de l'industrie nucléaire iranienne à soutenir un programme d'armement, même restreint, dans le temps. Si ces suppositions sont avérées, et en supposant que les autorités iraniennes souhaitent disposer d'une capacité de rupture (« breakout »), celles-ci sont confrontées à un dilemme : la poursuite du programme d'enrichissement civil accroît les réserves de matière fissile pouvant faire l'objet d'un enrichissement à 95% mais entame cette même capacité en érodant le stock de centrifugeuses en état de fonctionnement. Dans ce contexte, l'existence d'un programme clandestin opérationnel peut également être questionné - même si l'existence d'infrastructures clandestines demeure possible -, fragilisant encore un peu plus la position iranienne. Enfin, il faut considérer que le programme balistique est également un important consommateur d'aciers et de carbones spéciaux, multipliant ainsi les tensions logistiques tout en contraignant les responsables iraniens à des choix stratégiques difficiles.

Dès lors, la légitimation - ou du moins la « normalisation » - du programme d'enrichissement pourrait prendre pour l'Iran une dimension fondamentale, favorisant le relâchement de ces contraintes logistiques et permettant de concilier un programme civil déclaré avec un programme militaire potentiel.

<http://www.haaretz.com/weekend/week-s-end/behind-the-scenes-of-un-nuclear-inspection-of-iran-1.320599>

Examen du projet de loi relatif à la lutte contre la prolifération des ADM par la commission de la défense de l'Assemblée nationale (projet de loi n°1652)

Présenté en mai 2009 à l'Assemblée nationale, le projet de loi a été adopté le 28 septembre par la Commission de la défense de l'Assemblée, qui a apporté un certain nombre d'amendement mineurs. Ce projet avait déjà été évoqué dans l'ONP du mois de juillet 2009, mais la publication par la Commission d'un compte-rendu donne l'occasion de mieux cerner le texte et, dans un certain sens, la nécessité de son adoption rapide. Les débats illustrent en effet une perception très atténuée du risque proliférant de la part de certains parlementaires, alors que le dispositif législatif « qui comporte des lacunes sur de nombreux points : absence de toute incrimination s'agissant des vecteurs et des financements, disparité des peines dans les domaines biologique et chimique » doit être impérativement toiletté.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rapports/r2820.pdf>

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Katsuhisa Furukawa, "Japan's Policy and Views on Nuclear Weapons: a Historical Perspective", *Je-bat (Malaysian Journal of History, Politics & Strategic Studies)*, Vol. 37, 2010

F. Katsuhisa revient dans cet article sur un demi-siècle de débats autour de l'arme nucléaire au Japon, allié stratégique des Etats-Unis, et voisin immédiat de la Corée du Nord et de la Chine.

La position officielle du Japon sur les armes nucléaires est constituée de deux piliers, adoptés en 1967 et 1968 :

1. les « trois principes non nucléaires », interdisant au Japon de fabriquer, de posséder, ou de laisser entrer des armes nucléaires sur son territoire ;
2. les « quatre politiques nucléaires », prévoyant l'adhésion aux « trois principes non nucléaires », la limitation de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, que le Japon travaille à un désarmement nucléaire global, et qu'il s'en remet à la dissuasion étendue des Etats-Unis.

Cette politique déclarée n'a pas empêché les soupçons à l'égard des véritables intentions japonaises, et dans les faits, le débat aboutissant à cette position a été vif. La période de l'après-guerre jusqu'aux années 1960 a vu les gouvernements japonais successifs étudier sérieusement l'opportunité de développer une force de frappe nationale. Il est intéressant de noter que le Général de Gaulle semble avoir eu une influence non négligeable sur un certain nombre de politiciens japonais quant à l'utilité politique de posséder l'arme nucléaire, notamment concernant la souveraineté nationale. Mais l'opposition viscérale de l'opinion publique japonaise a systématiquement cantonné le débat à des études préliminaires. Elle a également conduit au retrait des armes nucléaires tactiques américaines au milieu des années 1960, le président Nixon parvenant néanmoins à obtenir qu'en cas de force majeure les Etats-Unis puissent les redéployer.

Un grand nombre d'études a été conduit par des organismes japonais publics et privés jusqu'au milieu des années 1970 sur la capacité du Japon à se doter d'un programme nucléaire militaire. Toutes ont abouti à des conclusions similaires : il n'était pas dans l'intérêt du Japon de se doter d'armes nucléaires. La dissuasion étendue américaine était jugée fiable, et les risques de déstabilisation régionale d'un Japon doté d'armes nucléaires plus importants que les bénéfices escomptés d'une force de frappe nationale. L'étude du ministère des Affaires étrangères souligne néanmoins la nécessité de doter le pays d'une capacité de seuil, et d'entreprendre un effort de sensibilisation de la population vers plus d'objectivité et moins de passion sur les questions nucléaires stratégiques.

La question a de nouveau été posée au sortir de la guerre froide, les Japonais percevant une augmentation du risque de confrontation militaire en Extrême-Orient. La Chine, plus que la Corée du Nord, figure en tête des menaces potentielles, dans le sens où l'accroissement de ses capacités, conventionnelles comme nucléaires, est susceptible de remettre en question la solidité de l'engagement américain sur la sécurité du Japon. S'il semble que le débat soit désormais mieux accepté dans la société japonaise, le résultat reste identique : les bénéfices attendus d'une arme nucléaire sont de loin plus faibles que les dommages que cela causerait au Japon, à sa stature politique internationale en premier lieu. Il ne semble donc pas que le Japon soit près de se départir de ses « trois principes non nucléaires ».

Joshua Pollack, « North Korea's Nuclear Exports : On What Terms ? », 38 North Special Report, October 14th, 2010

Joshua Pollack analyse dans cet article les stratégies nord-coréennes supposées de prolifération nucléaire. 38 North est un site internet bénéficiant du soutien du U.S. – Korea Institute (SAIS).

En matière de prolifération nucléaire, la Corée du Nord fait aujourd'hui partie des principaux suspects. A tel point que les autorités américaines considèrent que le danger posé par Pyongyang résiderait moins dans son propre arsenal nucléaire que dans ses capacités à proliférer. Mais si l'acceptation dominante à Washington est que la motivation principale en est le financement du régime, J. Pollack propose d'autres pistes.

La stratégie de Pyongyang pourrait en effet consister à procéder à des échanges de technologies au lieu de transferts à sens unique, afin de faire avancer son propre programme. C'est selon ces termes que les liens avec le réseau A.Q. Khan ont été noués, aboutissant à l'échange de missiles balistiques contre la technologie pakistanaise de centrifugation. Dans cette hypothèse, le nombre de clients potentiels serait *de facto* très réduit. Mais les problèmes que cela pose sont tout aussi complexes. Un partenaire naturel de la Corée du Nord dans un tel scénario serait l'Iran, qui pourrait résoudre ses difficultés d'approvisionnement en uranium grâce à des fournitures coréennes, et partagerait en retour son expérience désormais solide en matière d'enrichissement. Certains spécialistes, Mark Fitzpatrick par exemple, considèrent que des liens existent déjà entre les programmes nucléaires nord-coréen et iranien.

Enfin, J. Pollack constate que les succès enregistrés dans la lutte contre les transferts proliférants en provenance de Pyongyang ont davantage tenu au hasard, et à la bonne fortune, qu'à l'efficacité, si bien que la voie diplomatique est selon lui la seule à être suffisamment prédictible et fiable.

Michito Tsuruoka, "Why the NATO Nuclear Debate is Relevant to Japan and Vice Versa", *German Marshall Fund Policy Brief, October 2010*

M. Tsuruoka souligne le manque d'intégration de la relation nippo-américaine en matière de dissuasion nucléaire étendue à la lumière de la situation en Europe (OTAN). Il se fait l'avocat d'un renforcement du dialogue entre Washington et ses alliés sur les questions de dissuasion aux niveaux des gouvernements mais aussi en dehors de ceux-ci, et de son élargissement aux moyens non-nucléaires tels que la défense antimissiles.

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

« *PONI Capstone Conference* »

La Conférence *Capstone*, qui a conclu les travaux du *Project On Nuclear Issues* (PONI) du CSIS pour 2010, s'est tenue le 27 octobre sur la base aérienne d'Offutt (Nebraska), siège du STRATCOM américain. Y ont été présentées comme chaque année une sélection de contributions des trois séminaires précédents, couvrant des sujets aussi divers que la stratégie de dissuasion américaine, le désarmement, la prolifération et le terrorisme, ou encore les défis auxquels doit faire face le complexe nucléaire.

120 personnes environ ont assisté à l'évènement. Si l'assistance était à grande majorité américaine, la France et le Royaume-Uni étaient également représentés, tant dans l'auditoire que parmi les intervenants. A ce titre, un certain nombre de participants se sont réjouis de la participation croissante des deux puissances nucléaires européennes, et on a pu constater que les débats du PONI intègrent de plus en plus ces perspectives non américaines.

Plusieurs personnalités, parmi lesquelles le président du CSIS John Hamre ou le Général Chilton, commandant du STRATCOM, sont intervenues au cours de la conférence, revenant sur les principaux évènements qui ont marqué l'actualité nucléaire en 2010. La négociation du traité New START, la *Nuclear Posture Review* américaine, et la 8e Conférence d'examen du TNP ont été les principaux sujets de discussion. Un double consensus semble s'en dégager : la réflexion sur le nucléaire va de l'avant et les principaux sujets d'étude progressent, mais les défis restent néanmoins considérables, et vont requérir de redoubler d'efforts à l'avenir. La prochaine conférence du PONI se tiendra la première semaine d'avril 2011 sur le site du Nevada de la *National Nuclear Security Administration*.

Colloque Espace et Défense

Le colloque « Espace et Défense », organisé par le Club « Participation et Progrès » s'est tenu le 15 novembre 2010 à l'Assemblée nationale, à l'invitation de Pierre Pascallon. Cette journée riche de plus de vingt interventions a rassemblé environ 300 personnes. L'essentiel du champ de l'espace de défense a été balayé par des intervenants provenant de tous les horizons : politiques, militaires, ingénieurs, industriels et chercheurs. Le professeur Jacques Blamont, ancien Directeur scientifique et technique du CNES et membre de l'Académie des Sciences, a présidé aux débats.

La matinée a été consacrée au thème de la militarisation de l'espace, à travers ses aspects historique, technologique, stratégique, politique et militaire. Les travaux de l'après-midi ont porté en premier lieu sur les développements possibles dans l'arsenalisation de l'espace. Ce concept, à distinguer de la militarisation, regroupe la mise en œuvre dans l'espace de systèmes actifs (pas simplement passifs comme les capteurs), potentiellement offensifs. L'Initiative de Défense Stratégique (IDS) du président Reagan, bien que n'ayant jamais abouti, a servi de référence comme projet d'arsenalisation massive de l'espace. Parvenir à sanctuariser véritablement leur territoire est une antienne de la politique stratégique des Etats-Unis, et il a été souligné à cet égard que les Américains se sont prêtés à la dissuasion et au concept de MAD malgré eux. La mise en œuvre massive de moyens orbitaux de défense telle que prévue par l'IDS correspond bien à cet aspect de la pensée stratégique américaine. Les questions de la défense antimissile, des futures orientations possibles et de la rivalité entre Etats-Unis et Chine dans ce domaine ont également été abordées.

Les problématiques liées à la gouvernance de l'espace ont occupé la dernière partie de la journée. Les débris qui polluent les orbites et posent un nombre croissant de difficultés ont été au cœur des débats, de même que les insuffisances dans le système actuel de régulation internationale du trafic satellitaire. Une allocution du général (2S) Yves Arnaud, commandant le Commandement Interarmées de l'Espace (CIE), a clôturé la journée.

AGENDA

CONFÉRENCES

01/12/2010 : Le nouveau concept stratégique de l'OTAN, Journée d'étude de la FRS, Maison de la Chimie, Paris

08/12/2010 : Atelier de travail inaugural du Forum de réflexion sur le nucléaire (FRN), CESIM, Maison de la Chimie, Paris

15-18/02/2011 : « *The Third Annual Nuclear Deterrence Summit* », Sheraton Crystal City Hotel, Arlington, Virginia. forums@exchangemonitor.com

EVENEMENTS

29/11—03/12/2010 : 15e session de la conférence des Etats parties à la CIAC, La Haye

30/10—02/12/2010 : 59e session plénière de l'UEO, Paris

02-03/12/2010 : Réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

06-10/12/2010 : Réunion des Etats parties à la CIAB, Genève

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération et l'actualité hebdomadaire de la non-prolifération et du désarmement sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hauteceuvre, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr